

Réf : DCM202417

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 08/02/2024

Notifiée aux élus le : 08/02/2024

Date de l'affichage : 08/02/2024

OBJET : COMPTE-RENDU DES
DÉCISIONS PRISE PAR DÉLÉGATION
DE POUVOIR

SÉANCE DU MERCREDI 14 FÉVRIER 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUATORZE FÉVRIER à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 08 février 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Cédric BONATO à Joachim RAMS

Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BASCHIOU

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

ANNÉE 2023

- 74 DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CRÉDIT DE CHAPITRE À CHAPITRE
- 75 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRE 2024 - AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL

Hôtel de Ville - Place St Louis

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

- 76 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRE 2024 - RUE ÉMILE JAMAIS
77 RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 700 000 € ENTRE LA COMMUNE ET LE CRÉDIT AGRICOLE

ANNÉE 2024

- 1 ATTRIBUTION DE CONCESSION CINÉRAIRE MME CARRIÈRE
- 2 ATTRIBUTION DE CONCESSION CINÉRAIRE M. SANCHIS
- 3 REPRISE DE CONCESSION FUNÉRAIRE N°297/3
- 4 DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CRÉDIT DE CHAPITRE À CHAPITRE
- 5 INDEMNITÉ TRANSACTIONNELLE SINISTRE M. DUNAND
- 6 VENTE DE CAVEAU D'OCCASION DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL F2-88
- 7 ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE M. ET MME GROUL
- 8 VENTE DE CAVEAU D'OCCASION DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL F2-70
- 9 ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE M. ET MME VIGNON
- 10 DESIGNATION DL AVOCATS - AFFAIRE ROUSSEAU

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 06 mars 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



Résultats du vote :

Délibération 2024-17	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	Cette communication ne fait pas l'objet de débat ni d'un vote.
-------------------------	---	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication